

Volck Josiane  
Chalet le Maroum  
17 rue des pins sylvestres  
Le Gollet  
La Rosière de Montvalezan

## Enquête publique sur la révision du PLU

### Historique :

Fidèle à la station depuis 1968 quand la ville de Paris amenait ses élèves en classe de neige au foyer du skieur, aux Eucherts, je suis installée depuis 1978 au Gollet dans un chalet que nous avons fait construire sur un terrain acquis en 1976. C'est aujourd'hui ma résidence principale où je vis à l'année. J'ai vu au fil du temps se développer la station qui avait cependant su garder un caractère architectural traditionnel authentique et une vocation familiale appréciée de tous.

J'ai commencé à m'interroger sur ce développement exponentiel dans les années 90 quand les constructions se sont multipliées le long de la route nationale, puis en aval vers le vieux village.

Le secteur de Manessier, zone de pâturage, est alors devenu un quartier bétonné où les chalets sont entourés de gravats. On y a détruit la flore, sans état d'âme, et les bâtiments sont tellement rapprochés les uns des autres que les gouttières se touchent et qu'il n'y a plus aucun espace pour des jardins. Cette zone humide épongeait auparavant les eaux de pluie, mais aujourd'hui, le ruissellement est tellement important que la faible superficie de terrain non bétonné ne peut plus rien absorber, et les eaux pluviales viennent grossir le Nant Cruet, jusqu'à provoquer des débordements en cas d'orage. Qu'à cela ne tienne, on règle le problème en tubant le Nant sans en informer les riverains, au mépris de l'environnement et de la biodiversité, sans tenir compte des politiques actuelles qui visent au contraire à préserver au maximum les espaces naturels.

Au fil des années, le béton continue à envahir le versant. Sans parler des Eucherts devenus, une station à part entière, dotée d'hôtels longtemps inexploités et à présent d'un "club méd" qui en dehors de remplir les caisses de l'ADSR, n'apporte pas grand-chose à la vie de la station qui se veut familiale et devient une usine à ski à l'image des Arcs, La Plagne, Val, Tignes...et perd son âme originale.

### Concernant le Gollet

En 2018 le chalet Mamiray est vendu et la parcelle 2111 est divisée alors que le cahier des charges du Gollet interdisait toute partition des lots.

A ce propos, les avis divergent, mais à ma connaissance le cahier des charges est un document imprescriptible que le PLU ne peut modifier, quelle que soit son ancienneté. Un permis de construire est délivré par la mairie pour la construction d'un nouveau chalet qui ne respecte en rien les règles initiales. Malgré nos contestations, **la densification en question était belle et bien en route, avant la décision de modifier le PLU. La mesure de révision arrive donc à point pour régulariser une situation qui aurait dû aller au tribunal !**

### Conséquences prévisibles

Aujourd'hui, en hiver, les services de la mairie ont beaucoup de difficulté à évacuer la neige qui est déversée (sans consultation préalable des propriétaires), sur les espaces libres entre les constructions.

Le stationnement est devenu anarchique, rendant la circulation de la navette et des engins de déneigement problématique.

Qu'advient-il si l'on augmente encore la densité des constructions dans ce secteur ?

La densification répond aux directives de l'État après le Grenelle de l'environnement ; si cette mesure peut se comprendre dans les zones péri-urbaines, elle n'a aucun sens sur un territoire de montagne.

Densifier pour augmenter quoi ? les intérêts des promoteurs à qui profite le bétonnage de la montagne. La course au profit ne cesse de s'accélérer et conduira un jour à la ruine.

A ce jour, certes, la réserve foncière diminue. Le projet « Bertrand Coffat » visant initialement à permettre aux jeunes de s'implanter au village pouvait paraître compréhensible. Mais on sait aujourd'hui que ces futures constructions seront utilisées à des fins mercantiles avec des meublés dédiés aux locations. Les conséquences du 'bétonnage' de la prairie sont préjudiciables à l'ensemble de la zone du Gollet et du vieux village (circulation, stationnement, destruction d'une zone humide et de la biodiversité) sans compter les nuisances d'un chantier durable qui viendra troubler la quiétude de cet espace jusque-là préservé.

Plus de sentier piéton pour les promeneurs en été, plus de piste pour les balades en raquettes l'hiver et disparition programmée de la flore et de la faune de l'alpage.

Depuis 20 ans, dans la station, les grues poussent plus vite que les mélèzes

La Rosière risque de se transformer petit à petit en village fantôme, hors saison, avec une quantité de lits exploités seulement quelques semaines par an et froids le reste du temps.

La course au profit risque fort de se trouver stoppée dans les décennies à venir avec l'absence de neige. Les ressources en eau et en énergie pourront-elles encore suffire pour satisfaire une clientèle de passage exigeante, tandis que nous vivons au quotidien les dégâts irréversibles du réchauffement climatique.


Par ailleurs, les prix de l'immobilier ne cessant d'augmenter, qui pourra encore investir à part les émirs du Qatar ou les oligarques russes ?

Le Gollet est un havre de paix particulièrement apprécié des touristes, un lieu de promenade en famille, où la faune sauvage est restée bien présente : écureuils, biches, renards, oiseaux...

Le vieux village, ses vieilles pierres, sa chapelle, ses caves enterrées, sont les derniers témoignages de la vie des montagnards d'antan, que l'on se doit de préserver.

Garder à la station son caractère authentique est un objectif ambitieux mais pour ce faire il est temps de mettre un frein à la multiplication des constructions que le projet de révision du PLU risque d'autoriser. C'est pourquoi dans le cadre de l'enquête publique j'émet un avis défavorable à cette mesure de modification.

La Rosière le 27 juin 2022

---